



FICHE RÉFLEXE

Fondamentaux de sécurité à l'attention des personnels de santé

La sécurité des professions médicales constitue une priorité policière nationale en contexte d'état d'urgence sanitaire. Il est possible de s'inscrire à un service en ligne de la Préfecture de police pour recevoir des conseils de sûreté personnalisés par SMS

<https://inscription.cespplussur.interieur.gouv.fr/formulaire/adhesion>

Les mesures préventives suivantes peuvent être rappelées aux personnels soignants les plus exposés et vulnérables, notamment en soirée :

1 - En véhicule

- Ne laissez pas votre caducée apparent sans raison. Il identifie trop facilement votre véhicule pour les délinquants à la recherche de matériel médical ou de biens de valeurs
- Conservez vos ordonnanciers avec vous lors de vos déplacements
- Si votre véhicule est sérigraphié, laissez apparent, derrière votre pare-brise, un mot indiquant que le véhicule ne contient aucune fourniture médicale ou objet de valeur
- Ne transportez que les matériels strictement nécessaires et renouvelez vos stocks quotidiennement, n'utilisez pas votre véhicule comme lieu de stockage de fournitures
- Enclenchez la fermeture automatique de toutes les portes avant de démarrer
- Vérifiez les codes d'immeubles et les coordonnées de vos patients avant de descendre. Rassemblez ce dont vous aurez besoin pour votre consultation. Ne déverrouillez votre porte que lorsque vous êtes prêts.
- Ne vous laissez pas distraire lorsque vous fermez vos portes et rangez aussitôt vos clés.

2 - A pieds

- Ne portez aucun objet ou badge apparent permettant de faire le lien avec votre profession
- Quand vous vous sentez en insécurité restez en contact avec un tiers et indiquez-lui votre position
- Ne sortez jamais de consultation avec dans les mains des objets qui pourraient vous être subtilisés (ordonnancier, téléphone). Évitez d'utiliser votre téléphone au pied des immeubles.

3 – En cas d'urgence

- Victimes ou témoins d'infractions ou de situations inhabituelles et anxiogènes, composez le 17. Gardez à l'esprit que la précision des informations communiquées est capitale pour permettre une intervention efficace (heure, description des individus, lieu). Suivez toujours les instructions des forces de l'ordre.
- Un numéro dédié est proposé aux personnels de santé confrontés, dans l'exercice de leur fonction, à une **situation d'urgence avérée** nécessitant le déplacement rapide d'un équipage de police. Pour des raisons d'efficacité, ces numéros doivent demeurer confidentiels et ne doivent en aucun cas être diffusés hors du cadre prévu ou utilisés pour d'autres motifs.

Paris : 01 58 12 40 02

Hauts-de-Seine 92 : 01 58 12 42 09

Seine-Saint-Denis 93 : 01 58 12 43 03

Val-de-Marne 94 : 01 58 12 44 02

4 – Vous êtes victime, quelles démarches réaliser et quelles précautions prendre ?

- En cas d'effraction de véhicule, rendez-vous dans le commissariat le plus proche en évitant de toucher aux parties fracturées ou fouillées. Si cette précaution est respectée, un relevé d'empreintes digitales pourra être réalisé aux fins d'identification éventuelle des auteurs du délit.
- Hors situations d'urgence, afin de faciliter votre mise en relation avec le commissariat de votre choix et bénéficier de conditions facilitées de dépôt de plainte sur rendez-vous, appelez le 34 30 et précisez que vous faites partie du personnel médical. Au commissariat, munissez-vous d'un justificatif d'identité et de votre carte professionnelle.